MODALITÉ D'UTILISATION DES SUPPORTS CALICOTS DE LA MUNICIPALITÉ À L'USAGE DES ASSOCIATIONS

Afin de permettre aux associations pellerinaises de disposer de nouveaux moyens de communication, les services techniques du Pellerin ont installé deux structures en bois imputrescible, permettant de positionner des calicots sur des lieux de grand passage dans la commune.
Sur chacune des deux structures, un espace a été spécialement dédié pour recevoir les calicots des associations.

Deux emplacements stratégiques :

- Rond-point René-Cassin (4126 véhicules par jour)
- Angle de la rue du 8 Mai et de la rue du Prieuré (3878 véhicules par jour)

Description des structures

Chaque structure est conçue pour recevoir deux calicots (Voir schéma ci-joint)

- La partie supérieure est exclusivement réservée aux calicots de la municipalité (calicot « Bienvenue au Pellerin » ou calicots « Événements municipaux »)
- La partie inférieure est quant à elle mise à la disposition des associations pellerinaises à la seule fin de leur permettre de communiquer sur leurs actions ou événements à venir.

Modalités techniques

Les structures ont été conçues pour recevoir des calicots en PVC ou des bâches souples.

- Les calicots en Dibon sont glissés dans les traverses installées sur la face frontale de la structure.
  Dimensions des calicots : 2.80 m x 0.85 m

- Les bâches souples sont fixées à l'arrière de la structure par un système d'élastique et grâce à des crochets fixés au dos.
  Dimensions des bâches : 2.53 m x 0.79 m
  Prévoir 11 œillets (angles inclus) sur les parties horizontales et 4 œillets (angles inclus) sur les parties verticales, ainsi qu'un cordon élastique pour fixer la bâche. Prévoir également une marge de 5 cm de fond perdu autour du visuel lors de la création. (Voir plan ci-joint)

<u>Attention</u> :
À compter du 1er janvier 2022, dans une démarche écologique de lutte contre les perturbateurs endocriniens, la ville souhaite éliminer l'usage de matériaux en plastique.
Les bâches en PVC sont donc à exclure des structures d'entrée de ville et les bâches textiles, type Capotoile, de fabrication française et issues à 100% du recyclage de bouteilles (PET recyclé) et recyclables sont à privilégier.

Pour des raisons de sécurité liées notamment à la prise au vent, les bâches souples confectionnées de façon « artisanale » (type bandes de tissus ou autres supports) sont strictement interdites.

Modalités d'utilisation

- La conception et l'impression des calicots associatifs sont à la charge des associations.
- Une demande de pose est à formuler au moins trois semaines avant la pose auprès du service communication de la ville du Pellerin, par mail à l'adresse info@ville-lepellerin.fr ou par téléphone au 02 40 97 58 93. Le service communication s'engage à répondre sous 3 jours, en fonction de l'actualité et de l'espace disponible. La priorité est donnée aux événements municipaux et est établie selon l'ordre d'arrivée des demandes.
- La maquette du calicot ou de la bâche, réalisée à partir d'un dessin, d'une photo ou de tout autre support visuel, doit être envoyée au service communication quelques jours avant la pose, afin que le service s'assure de l'absence d'éléments de nature vulgaire ou discriminatoire.
- Seuls les services techniques de la ville sont autorisés à installer les calicots sur les structures. La bâche ou le calicot devra être livré directement au Centre technique municipal (CTM) de la ville (rue de Villeneuve), la veille de sa pose et retiré le lendemain de son enlèvement.

La municipalité se réserve le droit de retirer tout calicot mis en place sans demande et accord préalable.

> BÂCHE

VUE ARRIÈRE

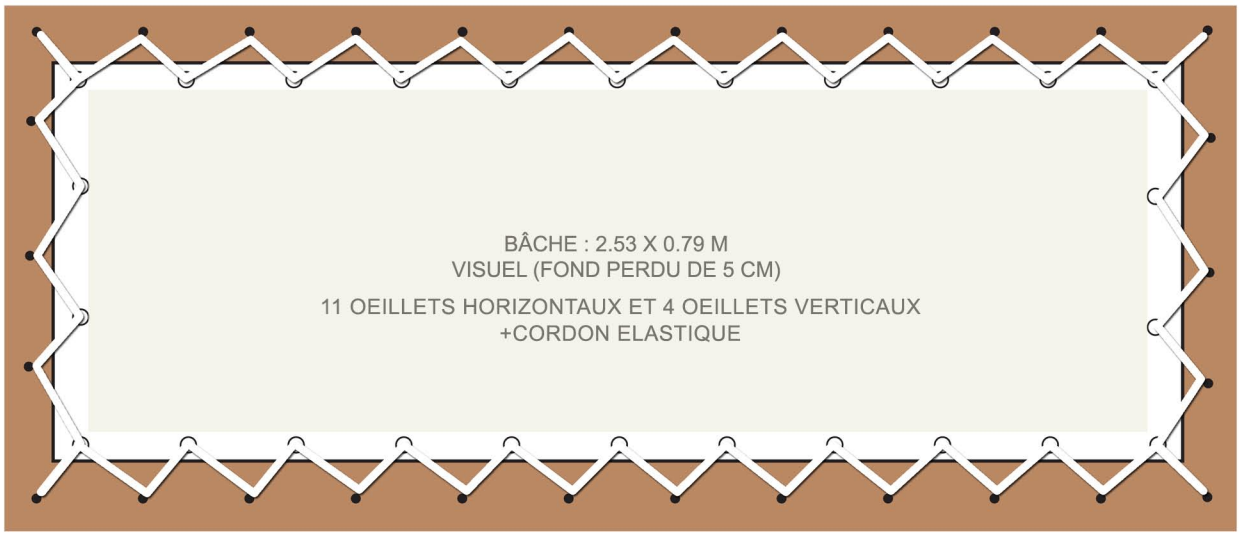

VUE AVANT

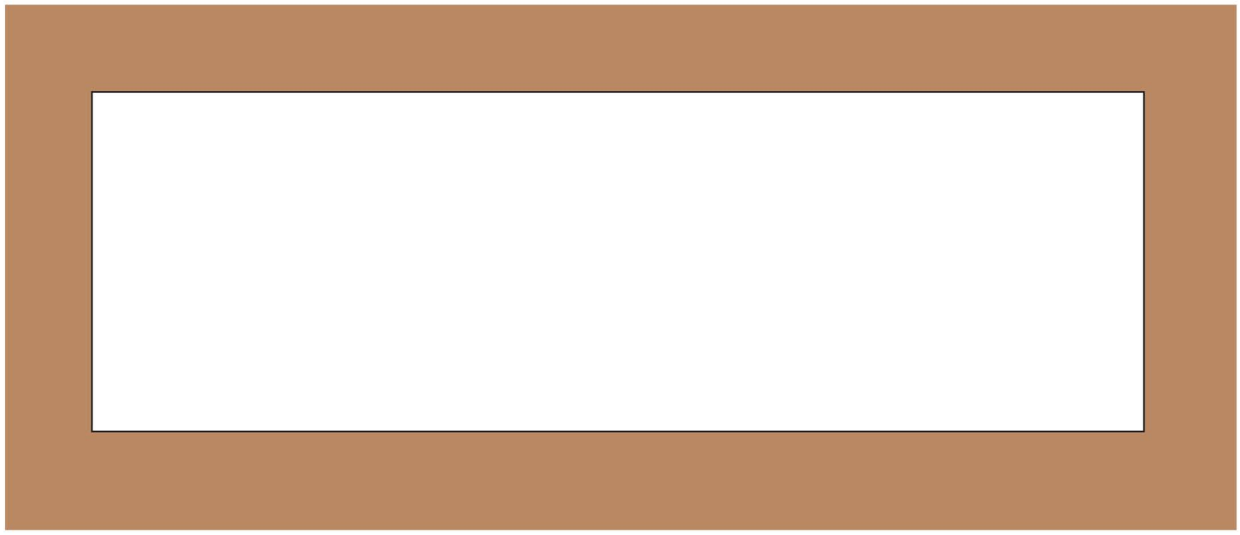

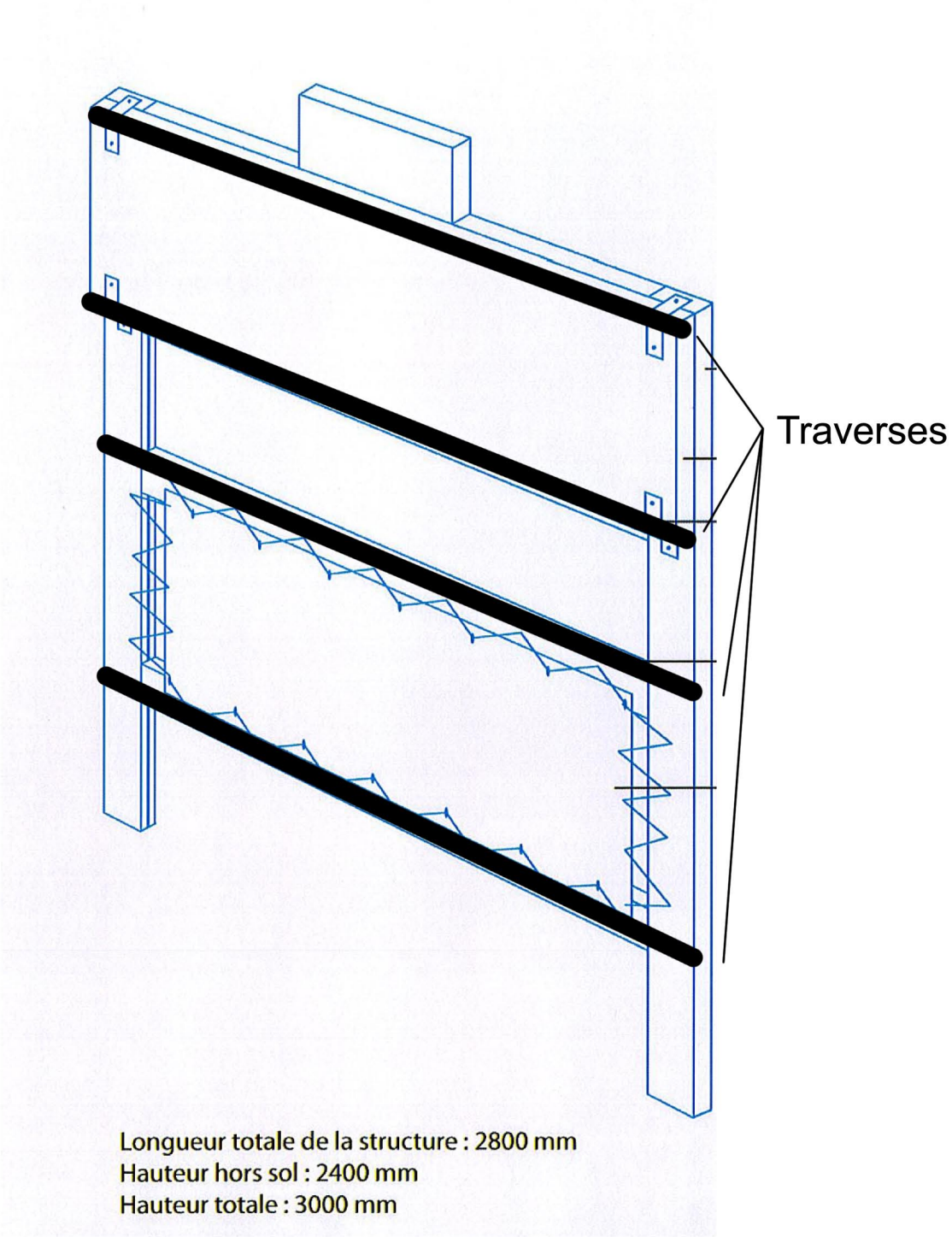
Traverses
Longueur totale de la structure : 2800 mm
Hauteur hors sol : 2400 mm
Hauteur totale : 3000 mm